

Monsieur le Président
SAEDEL - Société d'Aménagement et
d'Équipement du Département d'Eure-et-Loir
1, rue d'Aquitaine - CS 70062
28110 LUCE

Nogent-le-Rotrou, le 2 août 2021

Objet : Zone d'activité de l'Aunay à Nogent-le-Rotrou – état futur du site

Monsieur le Président,

La communauté de Communes est compétente en matière de document d'urbanisme et propriétaire des parcelles AE 222 et AE 224, sur la zone d'activité de l'Aunay, à Nogent-le-Rotrou destiné à l'extension du site EUROWIPES.

Je vous informe que nous n'avons pas de réserves particulières quant à l'usage industriel futur prévu par EUROWIPES sur son site existant.

Je vous informe également qu'il n'est pas prévu de modification de l'usage du site global comprenant les parcelles AE 180, AE 181, AE 190(p), AE 222, et AE 224(p) en cours de division représentant un total de 48 780m².

Dès lors, l'usage futur du site restera à vocation industrielle dans le PLU après que l'installation sera mise à l'arrêt définitif.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Claude CHEVEE,



Vice-Président en charge de l'urbanisme,
Communauté de Communes du Perche